



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DU BENIN
PRÈS LE SAINT-SIÈGE À L'OCCASION
DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE***

Jeudi, 25 octobre 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

EN VOUS REMERCIANT de ces paroles et des vœux que vous m'avez transmis de la part de Son Excellence le Président Mathieu Kérékou, je tiens à formuler les meilleurs souhaits pour vos compatriotes et pour leurs dirigeants. Comment ne pas espérer, en particulier, que les rapports diplomatiques établis entre le Saint-Siège et la République Populaire du Bénin ne produisent les fruits qu'en attendent votre pays et l'Eglise catholique?

Je suis gré à Votre Excellence de l'attention qu'Elle a manifestée pour les idéaux de justice et de paix souvent réaffirmés par le Saint-Siège. Depuis l'Encyclique *Redemptor Hominis* que vous avez eu la bonté de citer, j'ai eu l'occasion de développer tout récemment, au siège de l'Organisation des Nations Unies, les fondements de la justice et de la paix. Cela correspond non seulement aux convictions de l'Eglise catholique et à son expérience bimillénaire, mais aussi aux droits fondamentaux de l'homme, formulés dans la célèbre Déclaration universelle à laquelle les peuples ont largement donné leur assentiment. On pense spontanément à l'égalité des droits des hommes et des femmes et des nations grandes et petites. Les menaces viennent de bien des côtés, parfois d'une injuste distribution des biens matériels – qui a pris de grandes proportions en certains pays et même à l'échelle de la planète – et aussi des diverses formes d'injustice au niveau de l'esprit, de la conscience humaine, de la relation de l'homme à Dieu. “ On peut en effet blesser l'homme – affirmai-je – dans son rapport intérieur à la vérité, dans sa conscience, dans ses convictions les plus personnelles, dans sa conception du monde, dans sa foi religieuse, de même que dans le domaine de ce qu'on appelle les libertés civiles où est attribuée une place capitale à l'égalité des droits, sans discrimination fondée sur l'origine, la race, le sexe, la

nationalité, la confession religieuse, les convictions politiques et autres ”[1].

La dimension spirituelle de l’homme est en effet une réalité fondamentale sans laquelle une société risque de ramener le sens de la vie humaine de façon prévalente aux multiples conditionnements matériels et économiques, et donc de frustrer ses membres. Quel pays ne désirerait l’épanouissement plénier de tous ses citoyens, unis dans la recherche du progrès?

Si l’on regarde le Peuple Béninois, on constate qu’une partie notable a déjà donné librement, et depuis longtemps, son adhésion à la foi catholique. C’est dire le souci de ces catholiques, qui rejoint celui des autres croyants, de jouir concrètement, sous la conduite de leurs Evêques et de leurs prêtres, des conditions nécessaires à l’entretien de cette foi, à son expression à la fois personnelle et communautaire. Cette foi n’a d’ailleurs pas été sans porter des fruits appréciables, non seulement spirituels, mais moraux et culturels, qui ont permis et permettent, entre autres, à ces chrétiens d’apporter à la construction civile de la patrie, à son développement qui leur tient tant à cœur, des compétences et des qualités de travail, d’honnêteté et de dévouement désintéressé qui sont très précieuses pour la société. Ces avantages d’une éducation chrétienne bien conduite n’échappent à personne et une telle contribution s’insère dans un avenir que tous désirent heureux, prospère et à l’honneur de la nation du Bénin.

Monsieur l’Ambassadeur, c’est dans cet esprit que je forme les meilleurs souhaits pour votre mission près le Saint-Siège, auprès duquel vous serez témoin de notre loyale collaboration. Je prie le Dieu tout-puissant d’inspirer votre Président dans la tâche qui lui incombe aujourd’hui au service de tous ses compatriotes. Et bien volontiers, je le prie aussi de bénir tous les Béninois.

[1] Ioannis Pauli PP. II *Allocutio ad Coetum Nationum Unitarum habita*, die 2 oct. 1979, 19: AAS 71 (1979) 1157.

*AAS 71 (1979), p.1427-1428.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol.II, 2 pp. 963-964.

L’Attività della Santa Sede 1979 pp. 755-756.

L’Osservatore Romano 26.10.1979 p.6.

L’Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.45 p.9.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana